



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE BONAVENTURE  
VILLE DE PASPÉBIAC

**AVIS PUBLIC D'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
DU 26 MAI 2026 À 19 H**

**AVIS PUBLIC** est par le présent donné par le soussigné que la séance extraordinaire tenue le 26 mai 2026 est ajournée au lundi 1<sup>er</sup> juin 2026, à 20h à la salle multifonctionnelle du Centre culturel située au 7, boul. Gérard-D.-Levesque Est Paspébiac ou à distance, en raison d'une absence de quorum.

Cet avis est donné conformément à l'article 327 de la *Loi sur les cités et villes* et a été signifié aux membres du conseil qui n'étaient pas présents lors de l'ajournement.

Veillez noter que la reprise de la séance se fera le lundi 1<sup>er</sup> juin 2026 à 20 h, à la salle multifonctionnelle du Centre culturel située au 7, boul. Gérard-D.-Levesque Est Paspébiac et à laquelle il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir:

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions
5. Résolution soumise au veto du maire le 12 mai 2026 – Nomination du comité des commémorations du 150<sup>e</sup> anniversaire de Paspébiac
6. Proposition alternative – Nomination du comité des commémorations du 150<sup>e</sup> anniversaire de Paspébiac
7. Affaires nouvelles
8. Période de questions
9. Levée de la séance

DONNÉ à Paspébiac, le 27<sup>e</sup> jour de mai 2026.



---

Daniel Langlois  
Greffier

